

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2025

---

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 810

présenté par  
M. Rodwell

-----

### ARTICLE 14

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à codifier la clause de conscience inhérente à la pratique de l'aide à mourir. Cette dernière n'étant pas un soin, elle n'a pas à être intégrée dans ledit code. Il convient donc de supprimer cet alinéa.